

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 1 Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise / société

### 1.1 Identification du produit

**Nom commercial** (SILO) GUNIT XC 258

### 1.2 Utilisation de la substance / préparation

**Application de la préparation** mortier prêt à l'emploi (préfabriqué) pour le bâtiment

### 1.3 Identification de la société /entreprise

**Raison sociale** Cantillana NV/SA  
**Adresse** Kortrijksesteenweg 1084 - bus 03.03, 9051 Sint-Denijs-Westrem (Gent) (Belgique)  
**Téléphone** +32 (0)9 280 77 80

**Raison sociale** Cantillana BV  
**Adresse** Munnikenlandse Maaskade 2a, 5307 Poederroijen (Pays-Bas)  
**Téléphone** +31 (0)183 44 78 00

**Raison sociale** Cantillana SAS  
**Adresse** Route d'Argenteuil 97, 95240 Corneilles-en-Parisis (France)  
**Téléphone** +33 (0)1 39 78 31 55

### 1.4 Disponibilité de la fiche de données de sécurité via les adresses e-mail suivantes

sales.belgium@cantillana.com  
info@cantillana.com

### 1.5 Numéros de téléphone d'appel d'urgence

**Belgique** Centre antipoison +32 (0)70 24 52 45  
**Pays-Bas** Centre antipoison national (NVIC) +31 (0)30 274 88 88  
**France** Centre antipoison national (ORFILA) +33 (0)01 45 42 59 59

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

#### Pictogrammes de dangers



GHS05 matières corrosives cat. 1



GHS07 toxicité aiguë cat. 2

**Mention d'avertissement : Danger**

**Composants pour l'étiquetage**

Ciment et ou chaux

#### Mention de dangers

|       |                                        |
|-------|----------------------------------------|
| H 315 | Provoque une irritation cutanée.       |
| H 317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H 318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H 335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## Conseils de prudence

|                       |                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>P101</b>           | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                                                                                               |
| <b>P102</b>           | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                    |
| <b>P280</b>           | Porter des gants de protection / des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux / du visage.                                                                                                       |
| <b>P305+P351+P338</b> | En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| <b>P 310</b>          | Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin.                                                                                                                                                            |
| <b>P333+P313</b>      | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.                                                                                                                                                    |

## 2.3 Autres dangers

Informations pour l'environnement Non applicable

PBT (Persistance, bioaccumulable et toxique) Non applicable

vPvB (très persistance et très bioaccumulable) Non applicable

## 3 Compositions et informations sur les composants

### 3.1 Substances

Le mélange est composé des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non dangereux.

### 3.2 Mélanges

#### Substances

- Ciments
- Charges
- Sables de quartz et granulats de granulométries diverses sans particules fines
- Adjuvants (additifs)

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## Composants présentant un (danger)

| Nom IUPAC                                                                                                  | (CE) 1272/2008                                                                                                                                                                                               | Concentration |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Substance</b><br>CAS: 65997-15-1<br>EINECS: 266-043-4                                                   | Ciment selon EN 197-1<br>H 315 Provoque une irritation cutanée.<br>H 317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H 318 Provoque des lésions oculaires graves.<br>H 335 Peut irriter les voies respiratoires. | 10-45 %       |
| <b>Substance</b><br>CAS: 1305-62-0 (HL)<br>EINECS: 215-137-3<br>CAS: 85117-09-5 (NHL)<br>EINECS: 285-561-1 | Chaux selon EN 459-1<br>H 315 Provoque une irritation cutanée.<br>H 317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H 318 Provoque des lésions oculaires graves.<br>H 335 Peut irriter les voies respiratoires.  | 0-35 %        |
| <b>Substance</b><br>CAS: 14808-60-7<br>EINECS: 238-878-4                                                   | Sables de quartz/granulats selon EN 13139 et/ou EN 12620<br><br>Non applicable                                                                                                                               | 40-80 %       |
| <b>Substance</b><br>CAS: 471-34-1<br>EINECS: 207-439-9                                                     | Filler calcaire<br><br>Non applicable                                                                                                                                                                        | 0-15 %        |

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Retirer la victime immédiatement de la zone de danger et consulter un médecin.

Emporter cette fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Laver le nez et la gorge avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Amener la victime immédiatement à l'air frais. En cas de problèmes persistants, consulter un médecin.

#### En cas de projection ou de contact avec les yeux

Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires à la cornée.

Retirer les lentilles le cas échéant, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant des yeux à l'eau claire pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières bien écartées ; faire mouvoir les yeux dans toutes les directions en veillant à éliminer toutes traces de produit.

Consulter immédiatement un médecin ou un ophtalmologiste.

Emporter cette fiche de données de sécurité.

#### En cas de projection ou de contact avec la peau

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de se faire transférer en milieu hospitalier.

Si la poudre est sèche, éliminer au maximum la poussière, puis laver abondamment à l'eau. Si la poudre est gâchée, laver abondamment à l'eau.

#### En cas d'ingestion

Si la quantité est faible, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Si la quantité est importante, ne pas donner à boire, ne pas provoquer de vomissement, transférer la personne en milieu hospitalier et montrer le sac avec l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité du produit.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information importante n'est disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information importante n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser des agents extincteurs sous forme de poudre (mousse ou CO<sub>2</sub>) pour éteindre l'incendie environnant ou tous autres moyens autorisés. Ce produit n'est pas combustible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion.  
Aucune information importante n'est disponible.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spéciale de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

#### Procédures spéciales pour combattre le feu

Il n'y a pas de mesures spéciales nécessaires.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle de la substance/du mélange

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter de respirer les poussières.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Placer des futs en vue de l'élimination de déchets récupérés selon la réglementation en vigueur.  
Si le produit contamine les nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.  
Éviter de déverser de la poudre en quantité importante dans les égouts et les eaux de surface.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement le produit en évitant les envolées de poussières et le déposer dans un container approprié. Après la prise, le produit peut être évacué comme un déchet du bâtiment.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 6.4 Référence à d'autres sections

Consulter la section 7 pour des informations concernant la sécurité d'emploi.

Consulter la section 8 pour des informations concernant l'équipement de protection individuel.

Consulter la section 13 pour des informations concernant les mesures d'élimination.

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Préventions des incendies

Il n'y a pas de mesures spécifiques.

#### Equipements et procédures recommandés

Eviter impérativement le contact du produit avec les yeux et la peau.

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés ou à l'extérieur. Eviter l'envolée de poussières lors de l'utilisation. Si elle ne peut être évitée, porter un masque anti-poussières.

#### Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Protéger contre l'eau ou l'humidité.

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

Eviter la dispersion des poussières.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Emballage

Conserver uniquement des emballages fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Le produit ne contient pas des substances en quantité significative en ce qui concerne les valeurs-seuil à surveiller sur l'espace de travail.

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



| N° de CAS                                                                                                  | Désignation de la substance                                   | Valeurs limites d'exposition                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Substance</b><br>CAS: 65997-15-1<br>EINECS: 266-043-4                                                   | Ciment selon EN 197-1                                         | MAC (NL) 10 mg/m <sup>3</sup><br>GW(B) 10 mg/m <sup>3</sup><br>VME(FR) 10 mg/m <sup>3</sup><br>TWA(UK) 10 mg/m <sup>3</sup>                                                                               |
| <b>Substance</b><br>CAS: 1305-62-0 (HL)<br>EINECS: 215-137-3<br>CAS: 85117-09-5 (NHL)<br>EINECS: 285-561-1 | Chaux selon EN 459-1                                          | MAC (NL) 5 mg/m <sup>3</sup><br>GW(B) 5 mg/m <sup>3</sup><br>VME(FR) 5 mg/m <sup>3</sup><br>TWA(UK) 5 mg/m <sup>3</sup>                                                                                   |
| <b>Substance</b><br>CAS: 14808-60-7<br>EINECS: 238-878-4                                                   | Sables de quartz / granulats selon<br>EN 13139 en/of EN 12620 | MAC (NL) 0,075 mg/m <sup>3</sup><br>GW(B) 0,075 mg/m <sup>3</sup><br>VME(FR) 0,075 mg/m <sup>3</sup><br>TWA(UK) 0,075 mg/m <sup>3</sup><br>Ces limites s'appliquent uniquement aux poussières respirables |
| <b>Substance</b><br>CAS: 471-34-1<br>EINECS: 207-439-9                                                     | Filler calcaire                                               | MAC (NL) 10 mg/m <sup>3</sup><br>GW(B) 10 mg/m <sup>3</sup><br>VME(FR) 10 mg/m <sup>3</sup><br>TWA(UK) 10 mg/m <sup>3</sup>                                                                               |

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures générales de sécurité et d'hygiène :

Les précautions usuelles pour la manipulation de produits chimiques doivent être suivies.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après avoir manipulé le produit.

Eviter le contact avec les yeux.

Utilisez si nécessaire une crème hydratante de la peau après avoir utilisé le produit.

### Mesures techniques :

S'assurer que la ventilation soit adéquate ou qu'il y ait un système d'évacuation d'air sur le lieu de travail.

### Mesures de protection individuelle

Pictogrammes de sécurité



### Protection des yeux / du visage

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes ou un masque de protection hermétique conforme à la norme EN 166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés résistants aux alcalis.

### Protection du corps

Vêtement de protection léger.

### Protection respiratoire

En cas de bonne ventilation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

En cas d'exposition brève ou faible à la poussière, utiliser un masque de protection respiratoire P2.

Le port d'un masque anti-poussières est recommandé en cas d'exposition prolongée ou répétitive.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

|                |                                                |
|----------------|------------------------------------------------|
| Aspect         | Poudre                                         |
| Couleur        | Varie en fonction de la description du produit |
| Odeur          | Non déterminé                                  |
| Seuil olfactif | Non déterminé                                  |

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques

|                                          |                                               |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Valeur pH                                | PH > 12                                       |
| Point de fusion                          | non applicable                                |
| Point d'ébullition                       | non applicable                                |
| Point d'éclair                           | non applicable                                |
| Inflammabilité (solide, gaz)             | Le produit est ininflammable.                 |
| Point d'inflammation                     | non applicable                                |
| Température de désagregation             | non applicable                                |
| Auto-inflammation                        | Le produit n'est pas auto-inflammable.        |
| Danger d'explosion                       | Le produit ne pose pas de risque d'explosion. |
| Limites d'explosivité                    | non applicable                                |
| Inférieure                               |                                               |
| Supérieure                               |                                               |
| Pression de vapeur à 20 °C               | non applicable                                |
| Densité à 20 °C                          | non applicable                                |
| Densité relative                         | Pas déterminé                                 |
| Densité de vapeur                        | non applicable                                |
| Taux d'évaporation                       | non applicable                                |
| Solubilité dans / miscibilité avec l'eau | Le produit durcit en contact avec l'eau.      |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)   | non applicable                                |
| Viscosité                                |                                               |
| Dynamique à 20 °C                        | non applicable                                |
| Cinématique                              | non applicable                                |

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 9.2 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3 Décomposition thermique/conditions à éviter

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides. Réactions avec des métaux communs en présence d'humidité (d'eau) car il se forme de l'hydrogène.

### 10.5 Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et à l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

### 10.6 Matières incompatibles

Après contact avec l'eau, le produit durcit.

### 10.7 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition dangereux connus.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Substances

|                              |                                                                                                                        |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë</b>        | Effet irritant primaire                                                                                                |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Irritation cutanée possible.                                                                                           |
| <b>Inhalation</b>            | Le produit peut causer une irritation des voies respiratoires.                                                         |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Fort effet irritant avec risque de lésions oculaires graves.                                                           |
| <b>Ingestion</b>             | L'ingestion peut causer une grave irritation de la bouche, de l'œsophage, du tube digestif et causer des vomissements. |
| <b>Effets retardés</b>       |                                                                                                                        |
| <b>Sensibilité</b>           | Non sensibilisant                                                                                                      |

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles. Le produit durci est définitivement fixé et insoluble.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT non applicable.

vPvB non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

Après la prise, le produit peut être éliminé comme les autres résidus de construction.

Éliminer les emballages non nettoyés suivant la législation en vigueur.

Vider complètement les emballages.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 14 Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Sans objet

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies (ADR, ADN, IMDG, IATA)

Sans objet

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport, classe ADR, ADN, IMDG, IATA

Sans objet

### 14.4 Groupe d'emballage ADR, ADN, IMDG, IATA

Sans objet

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable. Non dangereux selon le règlement ci-dessus.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie de propriété de celui-ci.

# Fiche de données de sécurité: (SILO) GUNIT XC 258

(Selon le règlement (EG) CLP n°1272/2008)



## Libellé des phrases H mentionnées à la section 2

|       |                                        |
|-------|----------------------------------------|
| H 315 | Provoque une irritation cutanée.       |
| H 317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H 318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H 335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |

Les fiches de données de sécurité sont établies par Département R&D de Cantillana N.V.

## Acronymes et abréviations

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CAS</b>  | Chemical Abstracts Service                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>N°CE</b> | European Chemical number: EINECS, ELINCS or NLP                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>PBT</b>  | Persistent, Bioaccumulable & toxique                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>vPvB</b> | Very Persistent and very Bioaccumulable                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>ADR</b>  | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)                                                                                                                     |
| <b>ADR</b>  | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)                                                                                                                     |
| <b>RID</b>  | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail) IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA International Air Transport Association |
| <b>ICAO</b> | International Civil Aviation Organization                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>GHS</b>  | Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals                                                                                                                                                                                                           |
| <b>WGW</b>  | Valeur déterminée légalement / Legally determined value                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>IMDG</b> | International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>IATA</b> | International Air Transport Organisation                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>LC50</b> | Lethal concentration 50%                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>LD50</b> | Lethal dose 50%                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>PNEC</b> | Predicted No Effect Concentration                                                                                                                                                                                                                                                 |